



Nouvelles communales

Extrait des décisions du Conseil communal du 5 mars 2026

Règlements 2026 Espace de Vie Infantile (EVI) et Accueil Familial de Jour (AFJ)

Le Conseil valide les règlements 2026 de l'EVI et de l'AFJ, en lien direct avec la mise en place de la nouvelle application MonPortail.

Train touristique

Monsieur Rossier souhaiterait prolonger le parcours du train touristique, actuellement en fonction sur Saillon, jusqu'à Leytron et Riddes en incluant dans les parcours proposés les sites de PhilFruits et le Verre Maye.

Le Conseil décide d'autoriser l'utilisation du domaine public et d'en informer le syndicat agricole.

Liaison câblée Riddes-La Tzoumaz - Etude de bruit

Dans le cadre de l'homologation du plan de zone dans son intégralité, le Conseil valide l'offre de l'entreprise Triform EA SA pour un montant de CHF 8'545.30 concernant une étude de bruit en lien avec le projet « Liaison câblée Riddes-La Tzoumaz ».

La Vidondée – Fin de location à titre privé

Le Conseil décide de ne plus louer la salle de La Vidondée à titre privé. Les réservations sont possibles pour autant que la Commune ou l'Association Riddes Arts & Culture soit partie prenante de l'évènement.

Demande pose panneaux publicitaires

Le Conseil autorise la pose de panneaux publicitaires sur des emplacements précis de la commune, entre le 1^{er} et le 30 juin pour une durée maximale de 60 jours, aux expositions DinoWorld située à Villeneuve et Insectopia située à Anzère.

Manifestation American Dreams - Cour d'école

Le Conseil autorise la manifestation American Dreams, qui aura lieu de 7 juin prochain, avec accès à la Cour d'école mais demande aux organisateurs de contacter le Service de la circulation routière quant à l'utilisation de la route cantonale.

Patrimoine La Tzoumaz

La commission du Patrimoine en partenariat avec l'Office du Tourisme souhaite mettre en valeur le patrimoine bâti de la station de la Tzoumaz par la réalisation d'un sentier dans la continuité du sentier « Les murs se souviennent » qui a été inauguré en 2023 à Riddes.

Le Conseil décide d'attribuer ce mandat au bureau Relief pour un montant de CHF 10'600.

Aménagement chapelle d'été

Le Conseil décide de réaliser des travaux à la chapelle d'été permettant d'améliorer la situation et l'accès pour un coût estimé à CHF 8'000.